

Le service Access'Tao est destiné :

à toute **personne rencontrant des difficultés dans ses déplacements** de manière provisoire ou permanente, en raison de son état de santé ou de son handicap.

Le service permet de se déplacer dans la Métropole d'Orléans,
et est destiné aux personnes domiciliées dans la Métropole d'Orléans,
n'étant pas en capacité de voyager seule sur les lignes Tao,
ou dont les transports ne sont pas pris en charge par un autre organisme.

1. Je m'inscris

Comment bénéficier du service ?

L'accès au service Access'Tao est effectif **après** :

- ▶ **envoi de mon dossier d'inscription**
- ▶ ma participation à une **journée d'information et d'inscription**
- ▶ avis favorable de la commission d'inscription.

Pour accéder à la journée d'inscription le mois suivant, je fais parvenir mon dossier avant le 25 du mois. **(Plus de détails sur reseau-tao.fr)**

Contenu du dossier d'inscription :

- ▶ Un questionnaire d'inscription
- ▶ Un questionnaire médical

Vous êtes titulaire d'une carte d'invalidité ?

La copie de votre carte doit être jointe au dossier.

Comment obtenir le dossier ?

- ▶ Sur demande par téléphone au **02.38.71.98.85**
- ▶ Sur **reseau-tao.fr** rubrique se déplacer, Access'Tao

Adresse d'envoi du dossier :

Keolis Métropole Orléans

Service Access'Tao

64 rue Pierre Louguet

45800 Saint-Jean-de-Braye

Pour les personnes en fauteuil roulant ou atteinte de cécité (ayant une carte d'invalidité d'au moins 80 %) :

Dès la validation du dossier, l'accès au service est direct.

La participation au rendez-vous d'inscription et d'information reste indispensable pour confirmer l'accès au service.

2. Je réserve

Je suis enregistré comme client Access'Tao :

Je réserve mes trajets **jusqu'à 48h à l'avance** sous réserve de disponibilité au **02.38.71.98.85** du lundi au samedi.

Je peux réserver mon aller et mon retour en **une seule fois.**

J'indique :

- ▶ mon nom,
- ▶ le jour du voyage et mon trajet,
- ▶ le motif de déplacement
- ▶ l'horaire souhaité de départ ou d'arrivée.

À noter

Le trajet s'effectue **d'adresse à adresse** dans la Métropole.

Le transport ne doit pas nécessiter d'accompagnement médicalisé.

La réservation est **individuelle**.

Dans le cas où une aide à la montée ou à la descente du véhicule est nécessaire, un **accompagnateur sera obligatoire**.

Les véhicules sont des **minibus aménagés** pour le transport en commun de personnes à mobilité réduite.

Le **matériel médical** accepté est décrit dans le règlement d'utilisation du service (disponible sur reseau-tao.fr ou à bord des véhicules).

Horaires de fonctionnement :

**Du lundi au jeudi
de 6h30 à 21h**

**Vendredi et samedi
de 6h30 à 0h30**

**Dimanche et jours fériés
de 6h30 à 21h**

**Heure de début ou de fin de service.
Ne circule pas le 1er mai.**

La solution pour réserver :

Service Access'Tao
du lundi au samedi
de 8h30 à 17h

02.38.71.98.85

3. Je voyage

Je me présente devant l'adresse indiquée **3 minutes avant l'horaire de passage** :

le minibus ne pourra pas m'attendre.

La montée et la descente s'effectuent sur le **trottoir de l'adresse indiquée** lors de ma réservation.

J'achète un titre de transport **à bord du véhicule** :

- ▶ Ticket 1 voyage : **1,50€**
- ▶ Carnet 10 voyages : **15€**

Pour vous accompagner au moment du voyage, nous sommes à votre écoute au

0 800 01 2000 (service et appel gratuits)

tous les jours sauf le 1er mai.

Je voyage accompagné :

Mon accompagnateur voyage gratuitement si je justifie d'une carte d'invalidité portant la **mention « besoin accompagnement »**.

Dans le cas contraire :

lors de ma réservation, je réserve une place supplémentaire et mon accompagnateur **achète un titre de transport auprès du conducteur**.

Je peux **voyager avec un chien** guide d'aveugle et, ou d'assistance.

Bonnes pratiques :

En cas de retard ou si je dois annuler ma réservation, je pense à informer le service Access'Tao le plus tôt possible au **02.38.71.98.85** du lundi au dimanche et jours fériés.

Je voyage en règle :

J'achète mon titre de transport auprès du conducteur.